

SYNDICAT DES EAUX DU MARSEILLON ET D

TARIFS 2019 HT

TARIFS EAU POTABLE

Abonnement annuel / Branchements communaux

Compteurs 15 -20	45 €
Compteurs 25-40	70 €
Compteurs 50-65	85 €
Compteurs 80	105 €
Compteurs 100	115 €
Compteurs 150	170 €

Prix du m³

	Ex Marseillon	Ex Tursan
de 0 à 500 m ³	1,09 €	1,02 €
de 501 à 2000 m ³	1,09 €	0,94 €
de 2001 à 5000m ³	1,09 €	0,86 €
supérieur à 5000 m ³		

Prix m³ Tarifs communaux

supérieur à 0 m ³	1,09 €	0,71 €
------------------------------	--------	--------

Frais d'accès au service

Mise en service	25,50 €
Résiliation Abonnement	25,50 €

Vol d'eau

Tous les diamètres de compteurs

Amende 450,00 € HT + estimation volume d'eau

Agence de l'Eau

Redevance prélèvement	0,075 €/m ³
-----------------------	------------------------

TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Abonnement Annuel	45 €
prix du m ³ assaini	1,52 €
Assainissement DOAZIT	
Abonnement Annuel	45 €
Prix du m ³ assaini en € HT / m ³	1,27 €

TARIFS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Existant	VOIR
Existant refus	
Vente	
Conception	
Réalisation	TABLEAU ANNEXE
Conception subventions	
Réalisation subventions	

TARIFS 2019 HT

BORDEREAU DES PRESTATIONS HT

PRESTATIONS ETUDES, TRAVAUX, SOUS TRAITANCE

Taux de majoration sur travaux sous-traités

sur devis

15%

Taux de majoration sur pièces

15%

Fonçage sous chaussée

sur devis (terrassements, préparation)

+

Utilisation petite fusée avec compresseur

60 €/ml

Utilisation grande fusée avec compresseur

85 €/ml

Branchements eau potable

Forfait branchement eau potable DN 25 jusqu'à 15 ml (compteur en DN15/20)

900,00 €

Branchement eau potable au-delà des 15 m, le mètre linéaire

20,00 €/ml

Branchements domestiques (supérieur ou égal à DN25), agricoles, industriels

sur devis

Option caisse compteur murale DN 15

210,00 €

Forfait pose compteur eau potable comprenant : compteur et col de cygne

100,00 €

Compteur

Déplacement de compteur

sur devis

Frais d'étalonnage

75,00 € de déplacement + frais réel d'étalonnage

Réparation matériel dégradé ou dysfonctionnement de la distribution

sur devis

Forfait pour déplacement injustifié

60,00 €

Remplacement compteur suite à un mauvais entretien abonné (gel, inondation)

coût réel (matériel, main d'œuvre)

Prestation poteaux incendie (entretien)

Entretien poteaux incendie

convention

Casse conduite

Forfait pour casse d'une conduite (Ø de 25 mm à 50 mm)

150,00 € (perte d'eau) + réparation coût réel

Forfait pour casse d'une conduite (Ø de 50 mm à 100 mm)

300,00 € (perte d'eau) + réparation coût réel

Forfait pour casse d'une conduite (Ø 100 mm et plus)

500,00 € (perte d'eau) + réparation coût réel

Branchements assainissement

Forfait branchement assainissement jusqu'à 5ml en PVC CR8 Ø160

1150 € (PVC) - 1425 € (fonte)

Mètre linéaire supplémentaire forfait branchement assainissement

75 €/ml (PVC) - 100 €/ml (Fonte)

Forfait Branchement en même temps que la mise en service du réseau non subventionné

950,00 €

Forfait Branchement en même temps que la mise en service du réseau subventionné par un seul financeur

750,00 €

Forfait branchement en même temps que la mise en service du réseau subventionné par plus d'un financeur

550,00 €

Forfait déplacement boîte de branchement - assainissement

Sur devis

TYPE DE CONTRÔLE		SANS CATEGORIE	CATEGORIE 1	CATEGORIE 2	CATEGORIE 3	CATEGORIE 4
EXISTANT	HT	56,87 €				
	TVA (10%)	5,69 €				
	TTC	62,56 €				
EXISTANT REFUS	HT	62,56 €				
	HT	62,56 €				
	HT	62,56 €				
VENTE	HT	118,18 €				
	TVA (10%)	11,82 €				
	TTC	130,00 €				
CONCEPTION	HT	75,62 €	94,79 €	113,74 €	142,18 €	142,18 €
	TVA (10%)	7,56 €	9,48 €	11,37 €	14,22 €	14,22 €
	TTC	83,18 €	104,27 €	125,11 €	156,40 €	156,40 €
REALISATION	HT	113,42 €	142,18 €	170,62 €	236,97 €	236,97 €
	TVA (10%)	11,34 €	14,22 €	17,06 €	23,70 €	23,70 €
	TTC	124,76 €	156,40 €	187,68 €	260,67 €	260,67 €
CONCEPTION SUBVENTIONS	HT	117,51 €				
	TVA (10%)	11,75 €				
	TTC	129,26 €				
REALISATION SUBVENTIONS	HT	250,00 €				
	TVA (10%)	25,00 €				
	TTC	275,00 €				

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 040-200078103-20181220-DELIB842018-DE